

**CONVOCATION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Décret du 15 juillet 2021, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **jeudi 3 avril 2025 à 20h00'**, à la **maison communale, Place Communale, 6 à Anhée.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – deuxième – troisième convocation.

En séance publique :

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2° Désignation d'un délégué communal au sein de l'Organe d'Administration de la Dinantaise S.C.
- 3° Arrêtés de police : ratification
- 4° Personnel enseignant : déclaration des emplois vacants au 15 avril 2025 en vue de la nomination définitive : décisions
- 5° Installation de caméras fixes temporaires sur le territoire communal : avis
- 6° Règlement d'ordre intérieur du Parc communal : approbation
- 7° Limite de parcelles sises à Bioul : décisions
- 8° Réfection de la rue d'Arbre – acquisition de parcelles privées : décision définitive
- 9° Affectation au domaine public d'une partie de la parcelle communale relative à la voirie du projet de centre intergénérationnel à Anhée : décisions
- 10° Adhésion à la nouvelle Charte communale de l'inclusion de la personne en situation de handicap : décisions
- 11° Rupture de la convention de partenariat 2022-2025 sur la mise en œuvre du Plan Habitat Permanent : décisions

A huis clos :

- 12° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification

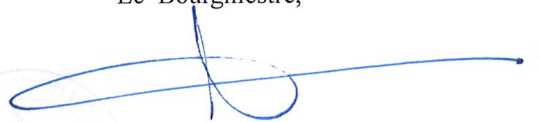
Par le Collège,

La Directrice générale,



Françoise Septon.

Le Bourgmestre,



Pierre Rondiat.

